

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
371^{ÈME} RÉUNION
25 AVRIL 2013
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR(CCCLXXI)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 371^{ème} réunion tenue le 25 avril 2013, a suivi une communication de la Commission de l'UA sur les récents développements de la situation en République démocratique du Congo (RDC). Le Conseil a également suivi les déclarations faites par les représentants de la RDC, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), des Nations unies, de l'Union européenne, des Etats Unis, de la France et du Royaume Uni.

Le Conseil s'est félicité des initiatives prises en vue d'assurer le suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, signé à Addis Abéba, le 24 février 2013. A cet égard, le Conseil a noté avec satisfaction la décision des Présidents Jacob Zuma de l'Afrique du Sud, Eduardo Dos Santos de l'Angola et Joseph Kabila de la RDC, lors de leur réunion tenue à Luanda, le 12 mars 2013, de créer un « Mécanisme tripartite de coopération conjointe » en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Le Conseil s'est également félicité de l'engagement renouvelé des Présidents Denis Sassou N'guesso de la République du Congo, Médiateur, Joseph Kabila, Paul Kagamé du Rwanda et Yoweri Museveni de l'Ouganda, lors de leur réunion tenue à Oyo, en République du Congo, le 24 mars 2013, de mettre en œuvre l'Accord-cadre.

Le Conseil a pris note de la nomination, le 18 mars 2013, de Madame Mary Robinson comme Envoyée spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour la région des Grands Lacs. Le Conseil a formé l'espoir d'une collaboration étroite entre l'Envoyée spéciale des Nations unies pour la région des Grands Lacs et le Représentant spécial de l'UA pour la région des Grands Lacs, Ambassadeur Boubacar Diarra, ainsi qu'avec le Secrétaire exécutif de la CIRGL et la SADC.

Le Conseil s'est félicité de la nomination du Commandant de la force, un ressortissant tanzanien, pour la Brigade d'Intervention prévue par l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC.

Le Conseil a pris note de l'évolution enregistrée dans le cadre du dialogue direct entre le Gouvernement et le M23 marquée notamment par la conclusion, le 15 mars 2013, d'un accord entre les deux parties à la suite de l'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord du 23 mars 2009, et exhorté les parties à accélérer le processus en vue de l'aboutissement des négociations.

Le Conseil a salué l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 28 mars 2013, de la résolution 2098 (2013), prorogeant le mandat de la MONUSCO et créant une Brigade d'intervention dans le cadre de la MONUSCO. Le Conseil a souligné la nécessité d'accélérer le déploiement de la Brigade et la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la région. Le Conseil s'est félicité de la programmation de la 1^{ère} réunion du mécanisme de suivi de cet Accord, au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le 26 mai 2013 à Addis Abéba.

Le Conseil a invité le Gouvernement de la RDC à accélérer la mise en œuvre de ses obligations aux termes de l'Accord-cadre. Le Conseil a également appelé toutes les parties à rester engagées dans les pourparlers de paix à Kampala en vue de conclure rapidement les négociations.

Le Conseil a décidé de rester activement saisi de la question.